

**Compte rendu SOMMAIRE
de la réunion du conseil municipal
du 10 janvier 2013**

L'an deux mille treize, le dix janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Arsène Lux, Maire.

Etaient présents : M. Lux, M. Vermelin, Mme Bednarek-Macel, M. Vedel, Mme Breuil, Mme Renaud, M. Berthélémy, M. Minardi, Mme Bernard, Mme Vignol, M. Roblin, M. Henry, Mme Delval, Mme Périn, M. Weiten, M. Goubet, Mme Boudin, Mme Grasset, M. Fréminet, M. Simon, M. Goeuriot, M. Dumont, M. Hazard, Mme Peyriguey, M. Chantier, M. Hénon.

Absents et excusés : Mme Boaretto, Mme Collet, Mme Pergent, Mme Prot, Mme Artola, Mme Lenhard, Mme Lamousse.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Collet à M. Weiten
- Mme Lamousse à M. Hazard

Le Conseil Municipal, vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Constata que le quorum est atteint,

Désigne M. Yannick SIMON, Conseiller Municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

Désigne M. Freddy KESSEL, Directeur Général des Services, comme auxiliaire du secrétaire de séance.

♦ 13-0101 – 5.7.1 – Réforme de l'intercommunalité : sur les acquis d'hier, construire la meilleure intercommunalité de demain :

MM. Dumont, Hazard et Mme Lamousse (pouvoir à M. Hazard), ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **d'engager immédiatement une mobilisation renforcée** tous azimuts afin d'obtenir de Madame la Préfète la modification de son schéma départemental.

- **de fédérer**, à cet effet, le plus grand nombre possible de communes afin d'atteindre, au delà des 40 500 habitants du schéma préfectoral, les 50 000 habitants nécessaires pour la création d'une Communauté d'Agglomération autour de Verdun, en application des dispositions de la loi actuellement en vigueur. A cet égard, les initiatives de Messieurs Longuet, Dumont et Pancher pour un assouplissement à 30 000 habitants n'ont pas abouti alors que l'arrêté de projet du Préfet est imminent.

- **de rappeler** dès à présent à Madame la Préfète, l'exigence de la Ville de Verdun d'un traitement équitable entre Nord et Sud Meusien quant à la procédure administrative à mettre en œuvre, se traduisant par une modification du schéma préfectoral et proposant avant le 1^{er} février 2013, compte-tenu des contraintes calendaires de la loi, la création d'une Communauté d'Agglomération autour de Verdun à soumettre aux communes comprises dans un périmètre comportant au moins 50 000 habitants.

Le périmètre à prendre en considération à cet égard est celui du scénario AMM4 de l'étude du Cabinet Stratorial Finances de l'Association des Maires de Meuse dont la composition est rappelée dans la liste ci-annexée, sans que ce périmètre puisse faire obstacle au rattachement de

quelque commune adjacente que ce soit, qui en aurait exprimé le souhait, toutes les communes ayant la même légitimité à ce choix compte-tenu de l'intérêt qu'il présente pour sa population.

Le projet porté par cette Communauté d'Agglomération autour de Verdun se déclinera pour l'essentiel à partir de la Charte du Pays de Verdun, dont il convient de rappeler qu'elle a été adoptée en 2004 à l'unanimité des communes et intercommunalité du Nord Meusien, de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général. Ses dispositions demeurent toujours pertinentes à ce jour.

- **de poursuivre par tous moyens la mobilisation** des élus, des responsables économiques et sociaux, et de la population du Nord Meusien.

A cet effet, **le conseil municipal décide** que la collectivité doit prendre les initiatives suivantes :

- **Provoquer une première réunion** à laquelle seront conviés Madame la préfète de la Meuse, les quatre parlementaires meusiens, les présidents de l'association des maires de Meuse et de l'association des maires ruraux, les présidents des chambres consulaires : chambre de commerce et de l'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture, fédération du bâtiment et des travaux publics de la Meuse, les présidents des instances patronales et syndicales..., afin de déterminer une stratégie d'ensemble pour la création d'une communauté d'agglomération du nord meusien.

- **Provoquer** sur l'ensemble des périmètres susceptibles de constituer la communauté d'agglomération autour de Verdun, **des réunions publiques** à destination de la population et des responsables locaux, élus, socio-professionnels, commerçants, artisans, agriculteurs, présidents d'associations...

- **Demander au cabinet Stratorial Finances d'être présent** à chacune de ces réunions, afin de répondre, en tant qu'expert, aux ultimes questions susceptibles d'être soulevées.

- **Demander à l'association des maires de Meuse de prendre en charge le financement** de ces opérations de mobilisation, eu égard à la vocation statutaire de défense de nos territoires de l'association et de ses disponibilités financières. En cas de refus, total ou partiel, de l'association, la Ville de Verdun s'engage à se substituer à elle en tant que de besoin.

Compte-tenu des exigences exprimées par Madame la Préfète, il est nécessaire d'identifier, en temps réel, la position des communes, favorable ou défavorable à leur intégration à une communauté d'agglomération du nord meusien. Il convient de rappeler que la communauté d'agglomération pourra être créée dès lors que plus de la moitié des communes, représentant plus de 50 % de la population du périmètre, auront approuvé leur adhésion à la communauté d'agglomération.

- **En cas de refus de Madame la préfète de créer une communauté d'agglomération autour de Verdun, le conseil municipal décide d'engager** tout recours utile en saisissant les juridictions concernées, administratives ou judiciaires, sans exclure d'invoquer la question préalable de constitutionnalité. Tout renoncement de la ville de Verdun constituerait en effet une véritable trahison de non assistance à territoires et populations en danger

Pour la mise en œuvre de ces propositions, **le conseil municipal accepte** l'inscription d'une dépense budgétaire prévisionnelle de 50 000 €, et **donne mandat** au Maire pour l'exécution de ces décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.



VERDUN, le 14 janvier 2013
Le Maire,

Arsène LUX

Abaucourt-Hautecourt	Louvemont-Côte-du-Poivre
Ambly-sur-Meuse	Marre
Ancemont	Maucourt-sur-Orne
Aubréville	Mogeville
Beaumont-en-Verdunois	Les Monthairons
Belleray	Montzéville
Belleville-sur-Meuse	Moranville
Belrupt-en-Verdunois	Morgemoulin
Béthelainville	Moulainville
Béthincourt	Le Neufour
Bezonvaux	Neuville-en-Verdunois
Blanzée	Neuvilly-en-Argonne
Boinville-en-Woëvre	Nixéville-Blercourt
Brabant-en-Argonne	Ornes
Brabant-sur-Meuse	Osches
Braquis	Parfondrupt
Bras-sur-Meuse	Rambluzin-et-Benoite-Vaux
Brocourt-en-Argonne	Ranzières
Buzy-Darmont	Rarécourt
Champneuville	Récicourt
Charny-sur-Meuse	Récourt-le-Creux
Châtillon-sous-les-Côtes	Regnéville-sur-Meuse
Chattancourt	Rouvres-en-Woëvre
Le Claon	Rupt-en-Woëvre
Clermont-en-Argonne	Saint-André-en-Barrois
Consenvoye	Saint-Jean-lès-Buzy
Cumières-le-Mort-Homme	Samogneux
Damloup	Senoncourt-les-Maujouy
Dieppe-sous-Douaumont	Sivry-la-Perche
Dieue-sur-Meuse	Somme dieue
Dombasle-en-Argonne	Les Souhesmes-Rampont
Douaumont	Souilly
Dugny-sur-Meuse	Thierville-sur-Meuse
Eix	Tilly-sur-Meuse
Étain	Vacherauville
Fleury-devant-Douaumont	Vadelaincourt
Foameix-Ornel	Vaux-devant-Damloup
Forges-sur-Meuse	Verdun
Froidos	Ville-sur-Cousances
Fromeréville-les-Vallons	Villers-sur-Meuse
Fromezey	Warcq
Génicourt-sur-Meuse	
Gincrey	
Grimaucourt-en-Woëvre	
Gussainville	
Haudainville	
Haumont-près-Samogneux	
Heippes	
Herméville-en-Woëvre	
Ippécourt	
Les Islettes	
Jouy-en-Argonne	
Julvécourt	
Landrecourt-Lempire	
Lanhères	
Lavoie	
Lemmes	